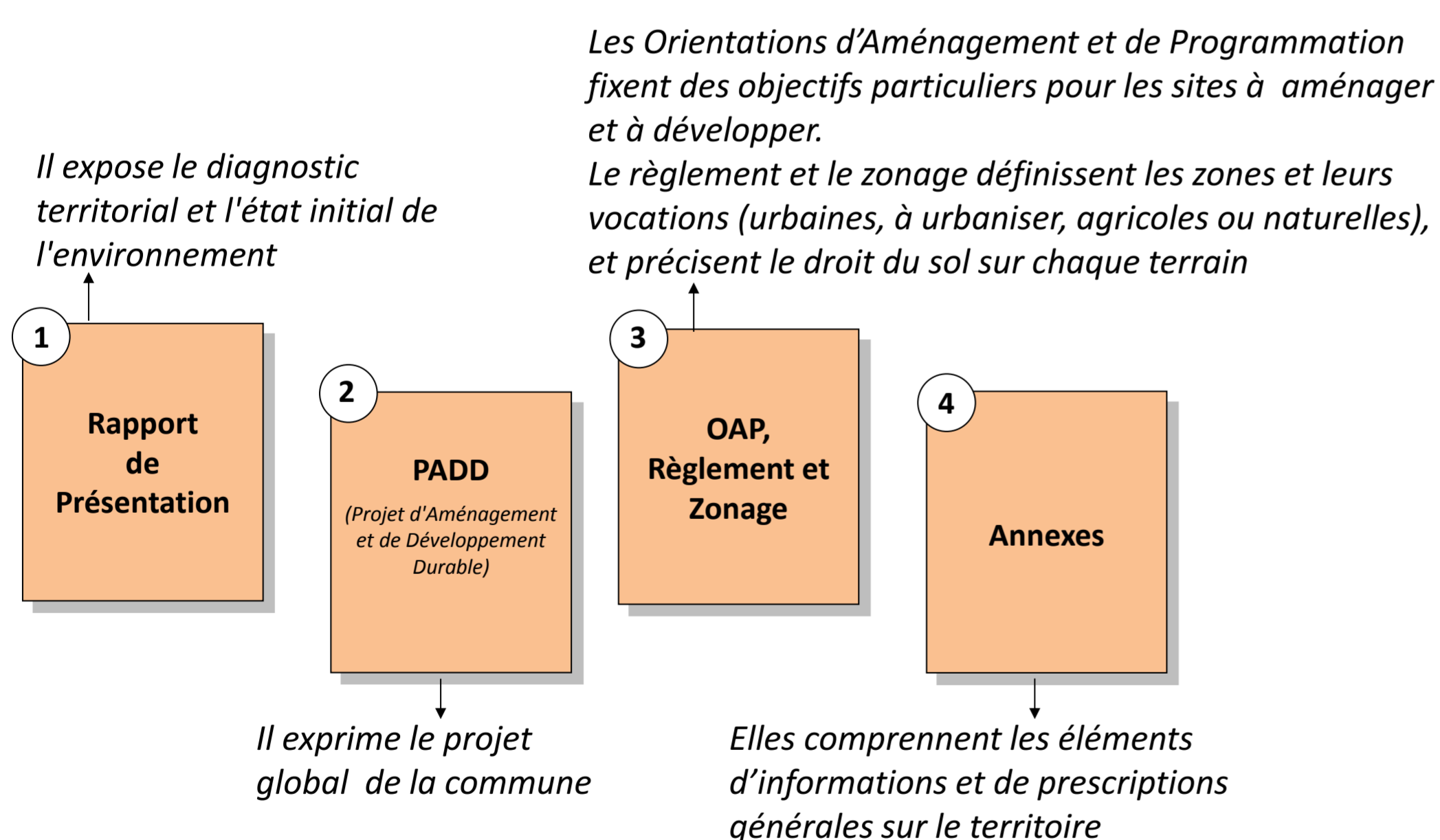


LE CONTENU ET LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui planifie et oriente l'aménagement du territoire communal.
- Les objectifs poursuivis à travers la révision du Plan Local d'Urbanisme de La Teste-de-Buch sont :
 - **Protéger un environnement exceptionnel, symbole de l'identité du territoire** : en fixant des priorités pour la conservation et la mise en valeur des équilibres écologiques et pour une gestion durable de l'eau, en maîtrisant la consommation de l'espace pour faire face à la croissance démographique, en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables
 - **Agir sur l'habitat et rééquilibrer les activités** : en fournissant un habitat diversifié pour répondre aux besoins des habitants et en favorisant la mixité sociale, en proposant un nouvel équilibre à l'activité économique, en visant une stratégie propre à permettre et favoriser l'innovation
 - **Améliorer la qualité de vie des habitants** : en favorisant le renforcement d'une armature urbaine permettant de proposer les meilleurs services à la population, en établissant un projet en matière de mobilité et d'intermodalité, en réservant et en mettant en valeur le patrimoine architectural urbain et paysager, en renforçant la protection des habitants face aux risques naturels et technologiques

Le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme



La Concertation Publique sur le PLU

- La concertation se déroulera tout au long des phases d'études du PLU. Elle permettra aux habitants de s'informer sur l'avancement de la démarche, d'exprimer leurs avis sur le projet, et de formuler leurs demandes.
- Plusieurs modalités d'information et de concertation sont prévues :
 - un registre ouvert en Mairie,
 - des informations diffusées dans la presse locale, les bulletins municipaux et sur le site Internet de la Commune,
 - une exposition de panneaux explicatifs,
 - l'organisation de réunions publiques.

Le déroulement prévu de la démarche

